



**ARRÊTÉ n° 2023/AFAFE/09 MODIFIANT
LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT
FONCIER DE TRUCHTERSHEIM,
LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM ET
SCHNERSHEIM**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE :

- Vu** le titre II du Livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 5 avril 2017 portant constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM ;
- Vu** les arrêtés de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 17 avril 2019 et du 7 octobre 2020 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM ;
- Vu** l'arrêté de M. le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 23 septembre 2021 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM ;
- Vu** la désignation par M. le Président de la Chambre d'Agriculture Alsace en date du 30 mars 2020 des exploitants titulaires et suppléants ;
- Vu** la proposition par M. le Président de la Chambre d'Agriculture Alsace en date du 30 mars 2020 de désignation de personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, titulaire et suppléant, pour siéger au sein de la commission ;
- Vu** les délibérations du Conseil Municipal de TRUCHTERSHEIM en date du 6 juillet 2020, du Conseil Municipal de LAMPERTHEIM en date du 8 septembre 2020, du Conseil Municipal de PFULGRIESHEIM en date du 8 juillet 2020 et du Conseil Municipal de SCHNERSHEIM en date du 22 juillet 2020 élisant chacun, les membres propriétaires pour siéger au sein de la commission intercommunale ;
- Vu** l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG en date du 15 septembre 2020 désignant le président titulaire et le président suppléant de la commission ;

CONSIDERANT le décès de Monsieur Etienne BURGER, conseiller d'Alsace, membre de la commission en tant que représentant de Monsieur le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM :

- **Présidents, désignés par le Président du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG :**
 - Titulaire : Monsieur André CHARLIER, commissaire-enquêteur,
 - Suppléant : Monsieur Jacques LEDIG, commissaire-enquêteur,
- **Monsieur le Maire de la commune de TRUCHTERSHEIM,**
- **Madame le Maire de la commune de LAMPERTHEIM,**
- **Monsieur le Maire de la commune de PFULGRIESHEIM,**
- **Madame le Maire de la commune de SCHNERSHEIM,**
- **Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par les conseils municipaux :**
 - Titulaire : Monsieur Henri WEISS 6 rue de la Marne 67370 TRUCHTERSHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Denis FIX 22 rue des Tilleuls 67370 PFETTISHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Michel BORNERT 24 rue Principale 67450 LAMPERTHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Alphonse FELTEN 22 rue de Pfulgriesheim 67450 LAMPERTHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Jean-Pierre MEHN 4 rue de Lampertheim 67370 PFULGRIESHEIM
 - Titulaire : Monsieur Pierre LOTZ 2a rue de Griesheim 67370 PFULGRIESHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Vincent HECKMANN 6 route d'Ittenheim 67370 SCHNERSHEIM,
 - Titulaire : Madame Eliane SCHOTTER 1 rue des Bosquets 67370 SCHNERSHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Régis STADELWIESER 1 impasse des Bleuets 67370 BEHLENHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Patrick MALTES 15 rue du Général de Gaulle 67450 LAMPERTHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Frédéric GULL 3 rue de Lampertheim 67370 PFULGRIESHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Hervé ROECKEL 4 rue Mantelweg 67270 DURNINGEN,
- **Membres exploitants, propriétaires ou preneurs en place, désignés par la Chambre d'Agriculture :**
 - Titulaire : Monsieur Dominique DAUL 3 rue de Lampertheim 67370 PFETTISHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Jean-Marc KIEFFER 10 rue des Roses 67370 BEHLENHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Gilles JENNER 22 rue de Mundolsheim 67450 LAMPERTHEIM,
 - Titulaire : Monsieur André BAUER 5 rue Principale 67450 LAMPERTHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Paul LOSSEL 4c rue de Truchtersheim 67370 PFULGRIESHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Claude ROTH 1a rue de la Moutarde 67370 PFULGRIESHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Jean-Thierry VELTEN 5a rue Principale 67370 SCHNERSHEIM,
 - Titulaire : Monsieur Pierre KLEIN 1 rue Sainte Barbe 67370 AVENHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Eloi KNAB 13 rue de l'Eglise 67370 TRUCHTERSHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Éric MUHL 2 rue de Pfettisheim 67450 LAMPERTHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Charles SIMON 3 rue de la Moutarde 67370 PFULGRIESHEIM,
 - Suppléant : Monsieur Albert ELBEL 1 rue Principale 67370 KLEINFRANKENHEIM,

- **Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :**

- Titulaire : Monsieur Maurice WINTZ 4 A rue des Artisans 67270 DURNINGEN,
- Titulaire : Monsieur Nicolas BRACONNIER Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, Espace Chasse et Nature, Chemin de Strasbourg 67170 GEUDERTHEIM,
- Titulaire : Monsieur Pierre WEISS 9 route de Strasbourg 67370 TRUCHTERSHEIM,
- Suppléant : Monsieur Luc HUBER 7 rue de Truchtersheim 67370 PFETTISHEIM,
- Suppléant : Monsieur Roland VETTER 2 rue des 4 Vents 67120 AVOLSHEIM,
- Suppléant : Monsieur Gérard DURINGER 7 rue de la Montée 67370 PFULGRIESHEIM

- **Fonctionnaires :**

- Titulaire : Monsieur Dominique STEINMETZ, Collectivité européenne d'Alsace, Directeur-adjoint de l'environnement et de l'agriculture,
- Titulaire : Monsieur Gérard BOSSU, Collectivité européenne d'Alsace, Responsable Unité Aménagement Foncier,
- Suppléante: Madame Clémence LEROMAIN, Collectivité européenne d'Alsace, Ingénieure,
- Suppléante: Madame Martine BECHENNEC, Collectivité européenne d'Alsace, Rédactrice,

- **Le délégué du Directeur des services fiscaux,**

- **Représentant de Monsieur le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Titulaire : Monsieur Laurent KRIEGER, Conseiller d'Alsace,
- Suppléant : Monsieur Vincent DEBES, Conseiller d'Alsace,

- **Le Juge du Livre Foncier de HAGUENAU,**

- **Le Juge du Livre Foncier de STRASBOURG,**

- **Le représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,**

ARTICLE 2 :

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent des services de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARTICLE 3 :

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a son siège à la Mairie de TRUCHTERSHEIM.

ARTICLE 4 :

Les arrêtés de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin susvisés, datés du 5 avril 2017, du 17 avril 2019 et du 7 octobre 2020 sont modifiés en conséquence.

L'arrêté de M. le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace susvisé, daté du 23 septembre 2021 est modifié en conséquence.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, les maires des communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- gracieux devant le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ;
- contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification du présent arrêté, soit du rejet du recours gracieux, soit de l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

Si vous êtes un particulier ou une personne morale de droit privé non chargée de la gestion d'un service public, et que vous n'êtes pas représenté(e) par un avocat, vous avez la possibilité de déposer votre requête soit en mains propres auprès de l'accueil de la juridiction, soit par voie postale à l'adresse suivante : Tribunal administratif 31 avenue de la Paix BP51038-67070 Strasbourg Cedex ; soit par voie électronique par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens (la procédure est détaillée sur le site internet dédié <https://www.telerecours.fr/particuliers-personnes-droit-prive/>) ».

Fait à STRASBOURG, le 10 octobre 2023

**Le Président
Pour le Président
Par délégation
Le Directeur-adjoint de l'Environnement et
de l'Agriculture
Chef du Service Foncier, Agriculture et
Sylviculture,**



Dominique STEINMETZ